



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médecins

Question écrite n° 103165

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les préoccupations de la fédération des praticiens de santé, à savoir les problèmes que rencontrent les praticiens à diplôme hors Union européenne (PADHUE). Il est à noter que ces derniers ont généralement étudié dans des universités francophones. Simone Veil, alors ministre de la santé, avait institué le PAC (praticien adjoint contractuel), sous conditions de réussite à un examen. Malgré une nette amélioration, de nombreuses inégalités persistent encore. Pour la même compétence, des médecins ayant obtenu leur diplôme au niveau intra communautaire, les PADHUE perçoivent d'ordinaire que 55 % du salaire de leurs collègues. Selon une étude de l'organisation susvisée, il resterait encore plus de 2 000 praticiens exclus de toute procédure d'intégration. Aussi il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103165

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 2011, page 2681

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)